

**DATE DE
CONVOCATION**

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Objet :

Compte de Gestion
2022 – Budget CAISSE
DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élue secrétaire de séance

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Considérant que le Compte de Gestion 2022, visé et certifié, est déclaré conforme au Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DECLARER que le Compte de Gestion du Budget Annexe CAISSE DES ECOLES dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

